

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
constituant des jurys en application de l'article 24 du décret
du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de
sélection**

A.Gt 11-06-1999

M.B. 11-10-1999

modifications :

A.Gt 24-06-99 (M.B. 09-10-99)

A.Gt 19-04-01 (M.B. 06-09-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, et notamment l'article 24,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 mai 1999 organisant les formations de la première session des fonctions de promotion et de sélection visées aux articles 19, 20 et 21, accordant des dispenses et organisant les épreuves sanctionnant les formations, en application des articles 23 et 24 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection, et notamment l'article 6,

Arrête :

modifié par A.Gt 19-04-2001

Article 1^{er}. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de préfet des études, directeur, directeur dans l'enseignement secondaire inférieur est composé comme suit :

Président :

Jacky Leroy, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Jacky Leroy, directeur général
Christian Monfils, directeur général adjoint
Michel Bribosia, administrateur général

Suppléants :

Robert Lejeune, directeur général adjoint
Jean Steensels, directeur général adjoint
Gérard Schmit, directeur général

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française. titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Jean Pirsoul, préfet des études
Willy Mauquoy, préfet des études
Claude Blanchart, préfet des études

Suppléants :

Christiane Schmitz-Van Keer, directrice
Willy Kinard, préfet des études
Marcel Racquet, préfet des études

3° Trois membres du Personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Bernard Dupont, préfet des études
Bernadette Genotte, préfète des études
Michel Delbushaye, préfet des études

Suppléants :

Guy Debauve, préfet des études
Alfred Piraux, préfet des études
Francis Germeys, préfet des études

Secrétaire

Jacques Vanderrest, attaché

modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001

Article 2. - Le jury constitué afin de délivrer le brevet d'inspecteur (secondaire inférieur et secondaire supérieur et supérieur non universitaire) est composé comme suit :

Président :

Gérard Schmit, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Jean Steensels, directeur général adjoint
Félicien De Laet, directeur général
Gérard Schmit, directeur général

Suppléants :

Bernard Goret, directeur général adjoint
Christian Monfils, directeur général adjoint
Michel Weber, administrateur général

2° Trois membres du personnel choisis parmi le Personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Pierre Brzakala, inspecteur
Maurice Bustin, inspecteur général
Jacques Marneffe, inspecteur

Suppléants :

Michel Baar, inspecteur
Philippe Delfosse, inspecteur
René Mathar, inspecteur

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française. Titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Michel Dumont, inspecteur
Alain Laurent, inspecteur
Jean-Pierre Oury, inspecteur

Suppléants :

André Baeyen, inspecteur
Michel Odrovic, inspecteur
Francis Germeys, préfet des études

Secrétaire :

Jean-Michel Crabbe, attaché.

modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001

Article 3. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de directeur d'école maternelle, directeur d'école primaire, directeur d'école fondamentale est composé comme suit :

Président :

Jean-Louis Bouxin, préfet des études

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Jean Steensels, directeur général adjoint
Julien Laermans, directeur, général adjoint
Marc Van Riet, directeur général adjoint

Suppléants :

Martine Herphelin, directrice générale adjointe
Félicien De Laet, directeur général
J. Pascal Stouffs, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Jean-Louis Bouxin, préfet des études
Claudine Claeys, directrice d'école fondamentale
Claude Degaye, directeur d'école fondamentale

Suppléants :

Daniel Libois, Directeur d'école fondamentale
Robert Engelman, directeur d'école fondamentale
Jacques Ozer, directeur d'école fondamentale

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Anne Ostyn, Directrice d'école fondamentale
Guy Vanwayenberghe, directeur d'école fondamentale
Edouard Debouny, inspecteur

Suppléants :

Annie Bouchenies, directrice d'école primaire
Renée Collin, directrice d'école fondamentale
Monique Roemans, directrice d'école fondamentale

Secrétaire :

Myriam Berlamont, directrice.

modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001

Article 4. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet d'administrateur est composé comme suit :

Président :

Félicien De Laet, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Félicien De Laet, directeur général
Jean Steensels, directeur général adjoint
Claude Chenois, directeur général adjoint

Suppléants :

Michel Weber, administrateur général
Julien Laermans, directeur général adjoint
Marc Van Riet, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Mady Latinne, administratrice
Francis Van Beveren, administrateur
Julien Bertrang, inspecteur

Suppléants :

Francis Lucassen, administrateur
Francis Robert, administrateur
Marie-Madeleine Yerna, administratrice

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Claude Wéry, administrateur
Robert Croes, administrateur
Nicole Baire, administratrice

Suppléants :

Michel Caebérgs, préfet des études
Freddy Aupaix, préfet des études
Liliane Van Eyck, administratrice

Secrétaire :

Murielle Istasse, attachée.

modifié par A.Gt 19-04-2001

Article 5. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de chef de travaux d'atelier est composé comme suit :

Président :

Michel Bribosia, administrateur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Michel Bribosia, administrateur général
Robert Lejeune, directeur général adjoint
Félicien De Laet, directeur général

Suppléants :

Christian Monfils, directeur général adjoint
Jean Steensels, directeur général adjoint
Julien Laermans, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Alfred Piraux, préfet des études
Joseph Descy, préfet des études
Jean-Claude Lienard, directeur

Suppléants :

Alain Pigneur, préfet des études
Emile Vandercamme, directeur

José Mélard, préfet des études

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion. sur propositions des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Jean-Marie Luc, préfet des études
Etienne Micha, directeur-préfet
René Mathar, inspecteur

Suppléants :

Jean-Louis Moreau, directeur
Jean-Claude Fontaine, directeur
André Caussin, directeur

Secrétaire :

Georges Declercq, directeur

modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001

Article 6. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de proviseur, sous-directeur, sous-directeur dans l'enseignement secondaire inférieur est composé comme suit :

Président :

Léon Wansart, directeur-préfet

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Martine Herphelin, directrice générale adjointe
Robert Lejeune, directeur général adjoint
Jean-Louis Luxen, administrateur général

Suppléants :

Julien Laermans, directeur général adjoint
Bernard Goret, directeur général adjoint
Claudine Louis, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Léon Wansart, directeur-préfet
Philippe Delfosse, inspecteur
Michel Delbushaye, préfet des études

Suppléants :

Jacques Marneffe, inspecteur
Richard Marchal, préfet des études
Emile Fievet, directeur

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion. sur propositions des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Claude Blanchart, préfet des études
Jean-Pierre Goman, proviseur
Bernardette Philippart de Foy, préfète des études

Suppléants :

Alfred Aupaix, préfet des études
Emile Vandercamme, directeur
Yvon Marchal, inspecteur

Secrétaire :
Yvan Dumoulin, directeur

modifié par A.Gt 24-06-1999 ; A.Gt 19-04-2001

Article 7. - Le Jury constitué afin de délivrer le brevet de chef d'atelier est composé comme suit :

Président :
Félicien De Laet, directeur général

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Félicien De Laet, directeur général
Martine Herphelin, directrice général adjointe
Jean-Pascal Stouffs, directeur général adjoint

Suppléants :

Jean Steensels, Directeur général adjoint
Bernard Goret, directeur général adjoint
Claude Chenois, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaire de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Francis Florins, chef d'atelier
José Mélard, préfet des études
Joseph Descy, préfet des études

Suppléants :

René Carpentier, chef d'atelier
Alain Pigneur, préfet des études
Mareel Racquet, préfet des études

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion. sur une proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Jean-Louis Letot, chef d'atelier
Jacques Decoen, chef d'atelier
Jean-Pierre Oury, inspecteur

Suppléants :

Lïne Lienardy, chef d'atelier
Jean Philippart, chef d'atelier
André Dessart, inspecteur

Secrétaire :

Murielle Istasse, attachée.

modifié par A.Gt 19-04-2001

Article 8. - Le jury constitué afin de délivrer le brevet de secrétaire de direction est composé comme suit :

Président :
Francis Germeys, préfet des études

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Julien Laermans, directeur général adjoint
Martine Herphelin, directrice générale adjointe

Marc Van Riet, directeur général adjoint
Suppléants :
Christian Monfils, directeur général adjoint
Félicien De Laet, directeur général
Etienne Louckx, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française. titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :
Liliane Beaujean, préfète des études
Anne-Marie Parmentier, secrétaire de direction
Francis Germeys, préfet des études

Suppléants :
André Druet, secrétaire de direction
Mireille Stassin, secrétaire de direction
Yvon Marchal, inspecteur

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :
Marie-Julienne Bockstaele, secrétaire de direction
Jacques Brunain, secrétaire de direction
André Dessart, inspecteur

Suppléants :
Guy Debauve, préfet des études
Michel Caeberts, préfet des études
André Caussin, directeur

Secrétaire :
Georges Declercq, directeur

modifié par A.Gt 19-04-2001

Article 9. - Le jury constitué afin de délivrer le brevet d'éducateur-économiste est composé comme suit :

Président :
Robert Lejeune, directeur général adjoint

1° Trois fonctionnaires généraux :
Effectifs :
Roland Gaignage, directeur général
Jean Steensels, directeur général adjoint
Claudine Louis, directrice générale adjointe
Suppléants :
Julien Laermans, directeur général adjoint
Félicien De Laet, directeur général
Marc Van Riet, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française. titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :
Marie-Anne Dupont, éducatrice-économiste
Michel Denayer, éducateur-économiste
Michèle Keustermans, administratrice

Suppléants :
Maurice Gaspar, directeur d'école spéciale primaire

André Geuquet, éducateur-économiste
Liliane Van Eyck, administratrice

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur propositions des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Francis Noel, éducateur-économiste
Marcel Cocriamont, éducateur-économiste
Michel Delbushaye, préfet des études

Suppléants :

Nicole Rongvaux, éducatrice-économiste
Pol Prévot, éducateur-économiste
Marie-Paule Clotuche, directrice

Secrétaire :

Jean-Luc Van Lerberghe, directeur

inséré par A.Gt 19-04-2001

Article 9bis. - Le jury constitué afin de délivrer le brevet d'inspecteur de l'enseignement maternel, inspecteur de l'enseignement primaire, inspecteur de morale dans l'enseignement primaire et inspecteur de cours spéciaux dans l'enseignement primaire est composé comme suit :

Président :

Joseph Descy, préfet des études

1° Trois fonctionnaires généraux :

Effectifs :

Jean Steensels, directeur général adjoint
Chantal Kaufmann, directrice générale adjointe
Bernard Goret, directeur général adjoint

Suppléants :

Claudine Louis, directrice générale adjointe
Robert Lejeune, directeur général adjoint
Alain Berger, directeur général adjoint

2° Trois membres du personnel choisis parmi le personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion :

Effectifs :

Joseph Descy, préfet des études
Anita Beck, inspectrice
Danielle Pécriaux-Wiener, inspectrice

Suppléants :

Jean-Louis Bouxin, préfet des études
Bernard Lardinois, inspecteur
Martine Trenteseaux, inspectrice

3° Trois membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, titulaires de la fonction à conférer ou d'une fonction de promotion, sur proposition des organisations syndicales représentatives :

Effectifs :

Pol Collignon, inspecteur
Alain Laurent, inspecteur
Edmond Debouny, inspecteur

Suppléants :

Annie Bouchenies, directrice d'école primaire
Jacqueline Rougé, directrice d'école primaire

Pierre Gridelet, inspecteur
Secrétaire :
Myriam Berlamont, directrice.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 11. - Le Directeur général des personnels de l'enseignement est chargé de l'exécution du présent arrêté.